

Initiatives parlementaires

société. Je ne crois pas que beaucoup de personnes trouveraient à redire à cela.

Un autre point que j'aimerais souligner, c'est que même si certaines provinces sont plus hésitantes que d'autres, il y en a qui l'accueilleraient à bras ouverts.

J'aimerais parler d'un dernier point assez important. Comme certains d'entre vous le savent, j'ai préparé deux rapports en matière d'éducation dans lesquels je soutiens que les gens qui ont des problèmes d'apprentissage sont importants et j'essaie de voir ce que nous pourrions faire de plus pour les aider à participer à part entière à la société canadienne. Je fais valoir notamment la très importante contribution du gouvernement fédéral pour donner des chances égales, économiquement et socialement, à ces citoyens. Si nous pouvions éliminer la pauvreté qui existe aujourd'hui, et nous parlons en gros de plus de cinq millions de personnes, dont plus d'un million d'enfants, nous verrions qu'il y a un lien entre la pauvreté et le rendement scolaire. C'est peut-être le plus grand rôle du gouvernement fédéral.

Il s'agit d'une motion tellement logique que nous devrions tous nous lever dans cette Chambre et appuyer à l'unanimité son renvoi à un comité, pour examen, et son retour dans cette Chambre, au besoin, pour un débat complémentaire. C'est sur cette demande que je termine mon intervention.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre part cet après-midi à un débat sur le projet de loi présenté par le député de Moose Jaw—Lake Centre. Je connais très bien sa circonscription puisque je suis né et que j'ai grandi pas très loin de là.

Le gouvernement est très conscient de l'importance d'accorder aux jeunes Canadiens plus de chances d'accéder à l'enseignement postsecondaire car ce sont eux qui feront entrer notre grande nation dans le XXI^e siècle.

Mais le projet de loi de mon collègue—et je ne veux pas ici jeter le doute sur ses intentions—a des ramifications qui s'étendent bien au-delà du domaine de l'éducation. Nous reconnaissons d'emblée que l'éducation est sous la responsabilité des provinces, mais le gouvernement a fait plus que tout autre gouvernement fédéral avant lui pour donner aux jeunes Canadiens plus de chances d'accéder à l'éducation.

Ces dernières années, le nombre d'inscriptions dans les collèges et les universités a augmenté de façon sensible même si la situation du Canada a fait peser des contraintes sans précédent sur nos ressources financières. Nous savons que l'éducation et la formation, surtout au niveau postsecondaire, doivent permettre aux Canadiens d'acquérir les compétences et les connaissances et doivent conduire aux recherches qui nous permettront de nous doter des infrastructures susceptibles de soutenir et de stimuler le développement économique et social du Canada.

Chaque année, la concurrence et l'expansion de l'économie mondiale confirment la nécessité de former le mieux possible nos ressources humaines. Grâce à ses initiatives sur la prospérité et la formation, le gouvernement fédéral donne à tous les Canadiens la possibilité de travailler ensemble à s'assurer, à eux ainsi qu'à leurs enfants, un avenir prospère.

L'appui du gouvernement à l'éducation a été bien plus loin qu'un simple appui moral. Au cours de l'année financière 1990-1991, il a consacré plus de 7,5 milliards de dollars à l'enseignement postsecondaire et il y consacre toujours plus.

Que le député sache que 75 p. 100 de ces fonds ont été versés en vertu d'ententes qui autorisaient le gouvernement fédéral à verser des contributions en argent et sous forme de points d'impôt aux provinces et aux territoires. Pour être plus précis, je dirai que les ententes portant directement sur l'enseignement postsecondaire ont totalisé plus de 5,5 milliards de dollars. Mais ce n'est pas tout. Outre l'aide dont je viens de parler, le gouvernement fédéral subventionne l'enseignement postsecondaire d'autres façons. Au cours de l'exercice financier 1990-1991, nous avons mis 1,9 milliard de dollars dans, par exemple, la recherche universitaire, l'aide aux étudiants, les écoles fédérales et les langues officielles.

Outre l'aide à l'enseignement postsecondaire que je viens de citer, le gouvernement fédéral offre également des avantages fiscaux aux étudiants, à leur famille, aux établissements d'enseignement et à ceux qui contribuent financièrement à l'éducation. Les étudiants et parfois leur famille bénéficient d'un crédit fiscal pour études. À l'heure actuelle, il s'élève à 60 \$ par mois mais le budget de 1992 prévoit de l'augmenter d'un tiers, le portant à 80 \$ par mois.

Par ailleurs, les frais de scolarité postsecondaire sont déductibles d'impôt et la première tranche de 500 \$ d'une bourse est non imposable. En outre, les familles sont encouragées à prendre leurs dispositions en vue des frais d'études postsecondaires par le biais d'un traitement